

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 4 JUIN 2018

OBJET / GAIA

**Construction d'un
bâtiment à l'école du
Bas Cambo :
désignation des
entreprises**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
28 mai 2018

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarieren kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 23

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, adjoints, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othateguy, M. Peio Etchelecu, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Anne-Marie Pontacq, adjointe, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Anne-Marie Pontacq à Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Bru à Madame Bernadette Jougleux, M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Jacques Lassus à M. Didier Irastorza, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Yolande Huguenard, M. Roger Barbier à Mme Eliane Noblia.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Par délibérations en date du 5 décembre 2016 et du 20 février 2017, le Conseil municipal a validé le programme de travaux relatif à la construction d'un bâtiment scolaire en remplacement d'un bâtiment en préfabriqué à l'école publique du Bas-Cambo.

La nouvelle construction, parfaitement intégrée au site et au bâtiment principal de l'école, sera implantée en lieu et place du préfabriqué existant, sur une superficie d'environ 100 m², pouvant accueillir une salle polyvalente de classe et motricité ainsi qu'un local rangement et un petit hall avec des sanitaires séparatifs (filles/garçons). Cette structure sera directement reliée au préau, il est suggéré, également, de procéder à la reprise de la toiture en « éverite » du préau actuel.

A cet effet, la Commune a sollicité les conseils de Madame Eliane MENDIBOURE, architecte pour l'élaboration de ce projet. Le coût prévisionnel estimé est de 263 000 € HT qui se décompose de la manière suivante :

- 33 000€ HT pour les frais d'honoraires de maîtrise d'œuvre, d'études et diagnostic divers ainsi que différentes missions liées à une telle réalisation,
- 230 000 € HT pour travaux de construction (chiffrage des lots par l'architecte),

Ce projet bénéficie d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux, DETR 2017, pour un montant de 88 550 € (arrêté préfectoral du 20/04/2017), ainsi que d'une réserve parlementaire d'un montant de 10 000 € (arrêté ministériel du 26/09/2017).

Les travaux devront commencer dès le début des vacances scolaires d'été 2018 pour une durée de sept mois soit jusqu'en décembre 2018. Aussi, une consultation a été lancée, selon un marché à procédure adaptée, en date du 12/03/2018.

La date limite de remise des plis a été fixée au lundi 3 mai 2018 à 12 h 00. La commission MAPA s'est réunie ce même jour à 14 h 45 pour procéder à l'ouverture des plis.

L'analyse des offres selon les critères de sélection mentionnés dans le règlement de consultation, réalisée par l'architecte Madame Eliane MENDIBOURE, maître d'œuvre dans cette opération, a été présentée devant la Commission MAPA, le jeudi 23 mai 2018 à 16 h 00 afin de désigner les entreprises.

A l'issue de cette réunion, il est proposé d'attribuer les marchés aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses, respectivement à chacun des lots comme suit :

Lot 1-démolition- Désamiantage : l'entreprise ARLA pour un montant HT de 28 271 € ;

Lot 2-Gros œuvre- terrassements- V.R.D. -Etanchéité : l'entreprise USTABAT pour un montant HT de 85 000 €.

Lot 3-Charpente- Couverture- Zinguerie : l'entreprise IRIART pour un montant HT de 16 940,50 €.

Lot 4-Menuiseries aluminium- Fermetures : l'entreprise ALCHUTEGUY pour un montant HT de 24 097 €.

Lot 5-Menuiseries bois : l'entreprise HIRIART pour un montant HT de 6 032,40 €.

Lot 6-Isolation- Cloisonnements- Plafonds : l'entreprise P PLATRE pour un montant HT de 5 311,16 € ;

Lot 7-Chapes- Carrelages- Faïences : l'entreprise PAU PEINTURES/PAU SOLS SOUPLES pour un montant HT de 7 406,90 €.

Lot 8-Peintures : l'entreprise HARGAIN pour un montant HT de 5 518,16 €.

Lot 9-Electricité- courants faibles- Chauffage : l'entreprise CHAPELET-ST JEAN pour un montant HT de 15 907,57 €.

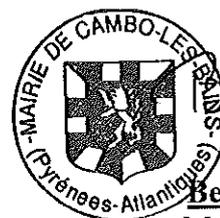
Lot 10-Ventilation-Plomberie- Sanitaires : FAUTHOUX STE NOUVELLE pour un montant HT de 19 634,11 €.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne les entreprises titulaires du marché selon la proposition de la commission indiquée ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues pour ce programme de travaux,
- Habilité Madame le Maire à engager toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Bernadette JOUGLEUX
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/06/2018